

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT - 41350

Objet : Arrêté n° 2026-88 portant délégation de fonctions et de signature à Florence PEARON, 4^{ème} adjointe au maire

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt :

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Madame Florence PEARON en qualité de 4^{ème} adjointe au maire ;**

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Madame Florence PEARON, 4^{ème} adjointe au maire,**

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonctions et de signature est donnée à **Madame Florence PEARON, 4^{ème} adjointe au maire** pour exercer les attributions suivantes :

VIE PARTICIPATIVE DES HABITANTS ET CADRE DE VIE	Veille à la qualité de vie dans les quartiers	Boîte à idées Accueil des nouveaux arrivants...
	Veille à l'écoute des besoins et remontées des citoyens	
	Organisation de réunions publiques	
	Veille à la consultation citoyenne	
	Développement d'initiatives et de temps favorisant les rencontres, les échanges et la convivialité entre habitants	Conduite d'une réflexion et accompagnement à l'émergence d'un lieu de convivialité et de lien social, à vocation participative
	Recensement des besoins d'accessibilité des personnes âgées ou présentant des handicaps	
SOLIDARITÉS ET ACTIONS SOCIALES	Suivi des actions du CIAS	Référent social CIAS
	Mise en place d'aides ou d'actions pour les personnes vulnérables : personnes âgées, personnes isolées, familles en difficulté	Registre canicule Conseil des aînés Lutte contre l'isolement social Lutte contre la fracture numérique
	Organisation d'actions solidaires favorisant la mixité sociale et la diversité culturelle dans une logique de cohésion et de vivre-ensemble	Mise en œuvre de projets fédérateurs favorisant la rencontre de publics d'origines et de parcours divers Transmission de savoirs Développement d'initiatives intergénérationnelles : rencontres jeunes/séniors, ateliers ponctuels Repas des seniors

	Promotion des animations proposées par la Chrysalide	
PREVENTION ET BIEN-ÊTRE	Organisation d'actions de prévention santé et de promotion du bien-être quotidien Assure un soutien aux familles	Nutrition, activité physique Actions d'accompagnement à la parentalité : rencontres, ateliers éducatifs, numériques, conférences Aide d'accès aux services pour les familles en difficulté
	Développement d'actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des habitants, contribuant au renforcement des solidarités, du lien social et de la capacité d'adaptation du territoire face aux évolutions sociales et environnementales.	Solidarités de proximité / entraide entre habitants. Rencontre/conférences sur les sujets environnementaux. Sensibilisation aux éco-gestes et aux pratiques durables. Accompagnement des personnes vers la rénovation énergétique de leur maison. Information et orientation vers les dispositifs existants. Soutien aux initiatives locales et associatives. Valorisation des ressources locales (circuits courts).
	Organisation d'actions collectives qui permettront de créer une communauté résiliente, capable de faire face aux difficultés des crises à venir	Formation aux premiers secours Réseau communal d'échange local Programme de médiation ou de résolution des conflits Travail sur l'autosuffisance alimentaire ou de fournitures d'urgence de la commune en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS / PCIS)
COMMANDE PUBLIQUE : PREPARATION DES MARCHÉS DU SERVICE		Dans le respect du guide local de la commande publique
COMMISSION SOLIDARITÉS ET CADRE DE VIE		Pilotage

ARTICLE 2 :

Tous les actes, courriers, arrêtés ou décisions, signés dans le cadre de cette délégation, porteront la mention suivante : « Pour le maire, le maire adjoint délégué ».

ARTICLE 3 :

La délégataire rendra compte régulièrement à madame le maire des actes accomplis dans le cadre de cette délégation, sans préjudice de son pouvoir d'exercer elle-même les attributions déléguées.

ARTICLE 4 :

La présente délégation prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée, pour toute la durée du mandat municipal, sauf en cas de cessation des fonctions de la délégataire.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Transmission de la copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier,
- L'élue concernée,
- La directrice générale des services,
- Les responsables de service concerné.

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/04/2026.

Publié le : 01/04/2026.

Fait à Saint-Gervais-la-Forêt, le 31 mars 2026

Le maire,
Isabelle JALLAIS GUILLET



Accusé de réception en préfecture
N° 12714492121-20260331-ACC2026-88-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2026